

## Groupement des Maraîchers Isère et Drôme



### Filière maraîchage : un groupement, pour quoi faire ?

Créé depuis plus de 30 ans sous l'impulsion des producteurs Isérois, le GDMI (Groupement de Développement Maraîcher de l'Isère) s'est ouvert aux maraîchers drômois en 2016 devenant le GMID : Groupement des Maraîchers Isère et Drôme. Le but de cette association de maraîchers est de :

- participer au **développement du maraîchage** sur le territoire,
- **créer du lien entre maraîchers** par le biais de rencontres collectives et d'échanges,
- assurer un **appui technique pertinent et indépendant** de toute opération commerciale.

Le GMID compte actuellement plus d'une vingtaine d'adhérents, avec des systèmes d'exploitations en maraîchage diversifié, conventionnel ou bio, et des commercialisations principalement en vente directe.

### Rejoignez le GMID et venez échanger sur vos pratiques !

*En adhérant au GMID, vous bénéficiez de :*

- **Appui technique individuel** : 2 visites individuelles /an sur votre exploitation + permanence téléphonique (+ Visites supplémentaires possibles sur demande\*)
- **Rencontres collectives** : visites d'exploitations, demos matériels, ... pour échanger sur ses pratiques et partager ses expériences entre maraîchers
- **Documentation technique régionale, spécifique au Maraîchage** :
  - Guides d'entretien et de protection des cultures maraîchères : *mis à jour chaque année*
  - Liste de préconisations variétales des principales espèces maraîchères : *mise à jour chaque année*
  - Journal d'informations techniques et réglementaires « BRASSICA » : *par courrier, chaque mois*
  - Bulletins d'avertissement sur la situation sanitaire + conseils de protection, cultures maraîchères plein champ et sous abri, par mail tous les 15 jours, d'avril à octobre + Flash « Phytomyza Poireau » à l'automne :
    - « Note Bio » : conseils en maraîchage Bio (*financé par le plan Bio de la Région AURA*)
    - - Bulletins de Conseils Phytosanitaires « BCP » (*sur abonnement : 50€/an*)



→ **Adhésion 2022 : 400 € (+ 50€ si abonnement BCP)**

- **50 % la 1<sup>ère</sup> année d'adhésion** : Soit 200 € avec 1 visite individuelle (+ 50€ si abonnement BCP)

**Contact** : Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à contacter Christel Robert, Conseillère maraîchage Isère et Drôme : 06.98.02.12.58 – christel.robert@isere.chambagri.fr